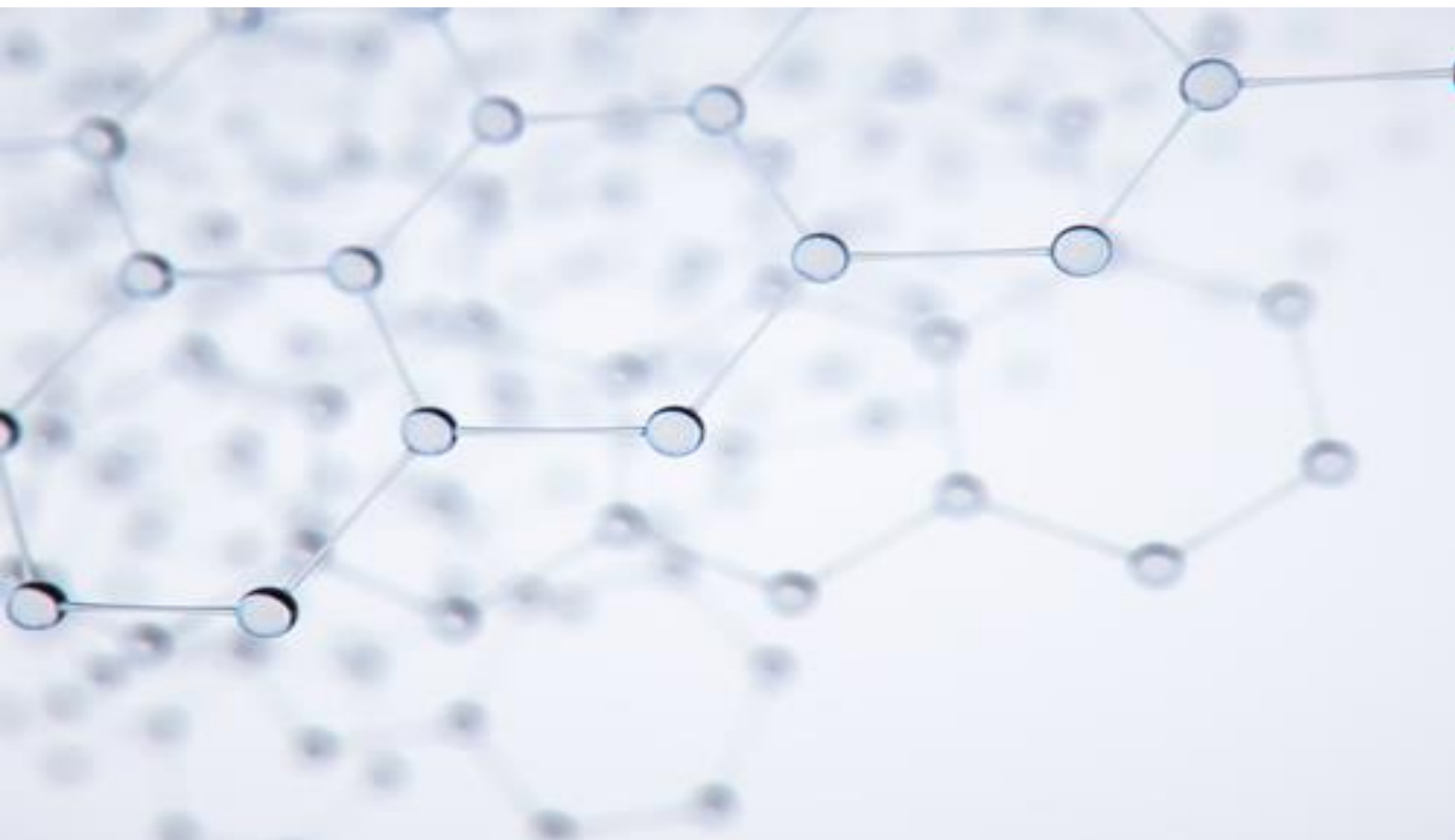


CATALOGUE DE FORMATION CONTINUE 2020

ORME CONSEIL, MANAGEMENT DU RISQUE CHIMIQUE



- PREVENTION DU RISQUE CHIMIQUE SUR LE LIEU DE TRAVAIL
- REGLEMENTATION REACH, CLP, FDS

CONTACT

contact@orme-conseil.com

ORME Conseil, 10 rue Fournet, 69006 Lyon

Organisme de formation enregistré sous le numéro 84691551469 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

ORME CONSEIL est un organisme référencé DATADOCK.

SOMMAIRE

▶ Manipulation des principes actifs pharmaceutiques hautement actifs – Réf.PA	3
▶ Prévention du risque chimique (module sensibilisation) – Réf. RCH1	4
▶ Prévention du risque chimique (module encadrant et préventeur) – Réf. RCH2	5
▶ Formation CMR (module sensibilisation) – Réf. CMR1	6
▶ Formation CMR (module encadrant et préventeur) – Réf. CMR2	7
▶ Formation risque chimique au laboratoire (module sensibilisation) – Réf. RL1	8
▶ Formation risque chimique au laboratoire (encadrant et préventeur) – Réf. RL2	9
▶ Formation risque chimique à la maintenance – Réf. RM1	10
▶ Formation ATEX (module sensibilisation) – Réf. EX1	11
▶ Formation ATEX (module encadrant et préventeur) – Réf. EX2	12
▶ Formation FDS (module préventeur) – Réf. FDS	13
▶ Formation FDS Etendue (module préventeur) – Réf. FDSE	14
▶ Formation CLP (module préventeur) – Réf. CLP1	15
▶ Formation CLP (module expert « classificateur ») – Réf. CLP2	16
▶ Formation REACH – Réf. REACH	17
▶ Formation PLOMB – Réf. PB	18
▶ Contact	19

PREVENTION DES RISQUES LIES A LA MANIPULATION DE PRINCIPES ACTIFS PHARMACEUTIQUES HAUTEMENT ACTIFS

Module opérateurs, encadrants, préventeurs – Réf. PA

Public

Toute personne travaillant dans un laboratoire pharmaceutique, amenée à manipuler des principes actifs et des médicaments.

Encadrants et préventeurs chargés de prévenir les risques d'exposition aux principes actifs pharmaceutiques

Durée : 1 à 2 jours selon le profil des stagiaires (équipe de fabrication, préventeur...)

Objectifs

- Connaître les dangers des principes actifs pharmaceutiques
- Manipuler les principes actifs et les médicaments en toute sécurité
- Evaluer les risques et mettre en place des actions de prévention efficaces
- Connaître la conduite à tenir en cas d'urgence

Programme de la formation

Propriétés des principes actifs pharmaceutiques et excipients

- Effets toxiques selon l'activité pharmacologique (hormone, cytostatique, etc.)
- Voies d'exposition et de contamination
- Dangers physiques et environnementaux : incendie, explosion, pollution...
- Dangers additionnels liés aux produits chimiques utilisés dans les procédés : Gaz inerte, produits de décontamination...

Les sources d'information au poste de travail

- Pictogrammes, Etiquetage, FDS, Fiche de poste, Document Unique...

Règles de sécurité au poste de travail

- Démarche de prévention pour les agents chimiques dangereux
 - Les 9 principes de prévention et cadre réglementaire
 - Evaluation des risques
 - Risques spécifiques aux postes de travail : livraison, dépotage, stockage, prélèvement, laboratoire d'analyse, synthèse, formulation, compression, conditionnement, maintenance et dépannage des installations, nettoyage...
 - Les mesures techniques de prévention/ protection : mesures de confinement des locaux, des équipements, extraction localisée, sorbonne, EPI
 - Conduite à tenir en cas d'urgence (contact accidentel, déversement de produits...)
 - Gestion des déchets dangereux
- Contrôles atmosphériques : prélèvements statiques et individuels, validation du confinement
- Cas particuliers : intérimaires, CDD, jeunes travailleurs, femmes enceintes et allaitantes, entreprises extérieures.
- Médecine du travail et suivi individuel renforcé

Tarif : Nous consulter.

PREVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

Module sensibilisation – Réf. RCH1

Public

Personnel manipulant des produits chimiques au poste de travail : production, laboratoire, entretien, nettoyage, maintenance, BTP, etc. ainsi que toute personne désirant acquérir un premier niveau d'information dans ce domaine.

Durée : 1 jour

Objectifs

- Savoir reconnaître un agent chimique dangereux et des situations à risques
- Etre capable de manipuler un agent chimique en toute sécurité.
- Etre capable de participer à la démarche de prévention des risques
- Connaître la conduite à tenir en cas d'urgence (projection, déversement, départ de feu...).

Programme de la formation

Propriétés des agents chimiques dangereux

- Produit inflammable, corrosif, toxique, etc.
- Voies d'exposition : cutanée, orale, par inhalation

Les sources d'information au poste de travail

- Pictogrammes, étiquetage, FDS, Document Unique, Fiche de poste

Règles de sécurité au poste de travail

- Démarche de prévention pour les agents chimiques dangereux
 - Les 9 principes de prévention
 - Evaluation des risques
 - Activités « à risques » et principes de sécurité : dépotage, stockage, manutention, transvasement, prélèvement, analyse au laboratoire, etc.
 - Risques liés aux produits et procédés dangereux (solvants, décapants, fumées de soudure, amiante...)
 - Les mesures de prévention : aspiration, port des EPI...
 - Déchets chimiques dangereux
 - Conduite à tenir en cas d'urgence (contact accidentel, déversement de produits...)
- Cas particuliers : intérimaires, CDD, jeunes travailleurs, femmes enceintes et allaitantes, entreprises extérieures.

Médecine du travail et suivi individuel renforcé

- Rôles de l'employeur et du médecin du travail
- Suivi individuel renforcé

Tarif : Nous consulter.

PREVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

Module encadrant et préventeur – Réf. RCH2

Public

Toute personne chargée de mettre en place une démarche de prévention du risque chimique en entreprise : responsable sécurité, encadrant...

Durée : 2 jours

Objectifs

- Identifier les obligations réglementaires en matière de prévention
- Identifier et évaluer les risques chimiques
- Mettre en place des plans d'actions de prévention adaptés
- Etablir les documents obligatoires

Programme de la formation

Propriétés des agents chimiques dangereux

- Effets sur la santé (allergie, CMR, etc.), mécanismes d'actions et voies d'exposition
- Propriétés physiques (inflammabilité, explosivité, etc.)
- Dangers pour l'environnement (écotoxicité)

Les sources d'informations sur les produits chimiques

- Etiquetage; lien avec le règlement CLP
- FDS (Fiches de Données de Sécurité) et FDS étendue; lien avec le règlement REACH
- Bases de données utiles et fiables.

Protection des salariés sur les lieux de travail

- Démarche de prévention pour les agents chimiques dangereux
 - Contexte réglementaire
 - Hiérarchisation des risques potentiels et évaluation des risques
 - Protection collective et protection individuelle
 - Les opérations « à risques » : stockage, dépotage, manutention, transvasement, soudage, travail en espace confiné, etc.
 - Risques liés à certains produits et procédés dangereux (solvants, décapants, fumées, ...)
 - Situations d'urgence : déversement, projection de produits, intoxication, etc.
 - Rôles des acteurs de la sécurité (encadrement, CSE/CHSCT, médecin du travail, etc.)
 - Mettre en place un tableau de bord avec des indicateurs pertinents
 - Contrôle de la qualité de l'air (VLEP).
- Cas particuliers : intérimaires, CDD, jeunes travailleurs, femmes enceintes, entreprises extérieures.
- Médecine du travail et suivi individuel renforcé

Documents obligatoires

- Notice de poste, Document Unique, etc.

Tarif : Nous consulter.

FORMATION CMR

Module sensibilisation – Réf. CMR1

Public

Personnel manipulant des produits chimiques CMR au poste de travail : production, laboratoire, entretien, nettoyage, maintenance, BTP, etc. ainsi que toute personne désirant acquérir un premier niveau d'information dans ce domaine.

Durée : 1 jour

Objectifs

- Savoir reconnaître un agent chimique CMR et des situations à risques
- Etre capable de manipuler un agent chimique CMR en toute sécurité
- Etre capable de participer à la démarche de prévention des risques CMR
- Connaître la conduite à tenir en cas d'urgence (projection, exposition accidentelle)

Programme de la formation

Propriétés des agents chimiques dangereux CMR

- Effets toxiques cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques.
- Les voies d'exposition possibles : cutanée, respiratoire, orale.

Les sources d'information au poste de travail

- Pictogrammes et étiquetage des CMR, FDS, Document Unique, fiche de poste.

Règles de sécurité au poste de travail

- Démarche de prévention pour les agents chimiques CMR
 - Les 9 principes de prévention
 - Evaluation des risques
 - Activités « à risques » : stockage, dépotage, manutention, transvasement, prélèvement...
 - Risques liés à certains produits et procédés dangereux CMR (solvants, fumées de soudure, poussières de bois etc.)
 - Les mesures techniques de prévention/ protection : EPI, EPC.
 - Déchets dangereux
 - Conduite à tenir en cas d'urgence (exposition accidentelle à un CMR)
- Cas particuliers : intérimaires, CDD, jeunes travailleurs, femmes enceintes et allaitantes, entreprises extérieures.

Médecine du travail et suivi individuel renforcé

- Rôles de l'employeur et du médecin du travail
- Suivi individuel renforcé

Tarif : Nous consulter.

FORMATION CMR

Module encadrant et préventeur – Réf. CMR2

Public

Toute personne chargée de mettre en place une démarche de prévention du risque chimique CMR en entreprise : responsable sécurité, encadrant...

Durée : 2 jours

Objectifs

- Identifier les agents CMR et évaluer les risques
- Connaître la réglementation applicable aux agents CMR
- Mettre en place des plans d'actions de prévention adaptés
- Etablir les documents obligatoires

Programme de la formation

Propriétés des agents chimiques CMR : notions de toxicologie

- Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction
- Rappel sur les voies d'exposition possibles

Les sources d'informations sur les produits chimiques CMR

- Les classifications CMR existantes (CLP, DSD, CIRC, ...)
- L'étiquetage et la FDS (Fiche de données de sécurité)
- Interlocuteurs externes et bases de données utiles et fiables pour organiser sa veille technique, scientifique et réglementaire.

Protection des salariés sur les lieux de travail vis-à-vis des CMR

- Contexte réglementaire de la prévention du risque CMR
- Rôle des acteurs de la sécurité (encadrement, CSE, médecin du travail, etc.)
- Les risques CMR : laboratoire, production, maintenance (y compris les procédés émissifs et amiante) : risques, retours d'expérience, cas pratiques.
- La démarche de prévention : substitution des CMR, évaluation des risques, protection collective et protection individuelle, mesures organisationnelles.
- Gestion des situations d'urgence : déversement, contact accidentel...
- Contrôle atmosphérique des agents CMR dans l'air des lieux de travail (VLEP contraignante)
- Catégories particulières de salariés : intérimaires, jeunes travailleurs, femmes enceintes, CDD, entreprises extérieures.
- Médecine du travail et suivi individuel renforcé

Documents obligatoires

- Notice de poste, DUER, dossier de ventilation, etc.

Tarif : Nous consulter.

FORMATION RISQUE CHIMIQUE AU LABORATOIRE

Module sensibilisation – Réf. RL1

Public

Toute personne travaillant dans un laboratoire amenée à manipuler des produits chimiques.
Toute personne désirant acquérir un premier niveau de connaissance sur ce sujet.

Durée : 1 jour

Objectifs

- Savoir identifier les agents chimiques dangereux les situations à risques au laboratoire
- Etre capable de manipuler un agent chimique en toute sécurité.
- Etre capable de participer à la démarche de prévention des risques
- Connaître la conduite à tenir en cas d'urgence

Programme de la formation

Propriétés des agents chimiques dangereux

- Incendie, intoxication, pollution, produits corrosifs, CMR, etc.
- Voies d'exposition
- Gaz inerte et danger d'asphyxie

Les sources d'information au poste de travail

- Pictogrammes, Etiquetage, FDS, Fiche de poste, Document Unique...

Règles de sécurité au poste de travail

- Démarche de prévention pour les agents chimiques dangereux
 - Les 9 principes de prévention
 - Evaluation des risques
 - Précautions particulières pour le stockage, transport, transvasement, prélèvement, distillation, mélange, bains chauds.
 - Catégories de produits dangereux couramment utilisés au laboratoire (solvants, réactifs, bouteilles de gaz, fluides cryogéniques).
 - Incompatibilités chimiques
 - Les mesures techniques de prévention/ protection : hotte, sorbonne, alarme, EPI
 - Conduite à tenir en cas d'urgence (contact accidentel, déversement de produits...)
 - Gestion des déchets dangereux
- Cas particuliers : intérimaires, CDD, jeunes travailleurs, femmes enceintes et allaitantes, entreprises extérieures.

Médecine du travail et suivi individuel renforcé

- Rôles de l'employeur et du médecin du travail
- Suivi individuel renforcé

Tarif : Nous consulter.

FORMATION RISQUE CHIMIQUE AU LABORATOIRE

Module encadrant et préventeur – Réf. RL2

Public

Toute personne chargée de mettre en place une démarche de prévention du risque chimique au laboratoire : responsable sécurité, encadrant...

Durée : 2 jours

Objectifs

- Connaître la réglementation applicable à la prévention du risque chimique
- Connaître les situations à risques spécifiques au travail en laboratoire
- Mettre en place des plans d'actions de prévention adaptés
- Etablir les documents obligatoires

Programme de la formation

Propriétés des agents chimiques dangereux

- Effets sur la santé (allergie, CMR, etc.), mécanismes d'actions et voies d'exposition
- Propriétés physiques (inflammabilité, explosivité, gaz inerte, etc.)
- Dangers pour l'environnement (écotoxicité)

Les sources d'informations sur les produits chimiques

- Etiquetage; lien avec le règlement CLP
- FDS (Fiches de Données de Sécurité) et FDS étendue; lien avec le règlement REACH
- Bases de données utiles et fiables

Règles de sécurité au poste de travail

- Démarche de prévention pour les agents chimiques dangereux et les CMR
 - Contexte réglementaire
 - Hiérarchisation des risques potentiels & évaluation des risques
 - Précautions particulières pour le stockage, transport, transvasement, prélèvement, distillation, mélange, bains chauds....
 - Produits dangereux : solvants, réactifs, bouteilles de gaz, fluides cryogéniques....
 - Incompatibilités chimiques
 - Protection collective (ex. : hotte..) et protection individuelle (choix des EPI)
 - Conduite à tenir en cas d'urgence (contact accidentel, déversement de produits...)
 - Gestion des déchets dangereux
 - Rôles des acteurs de la sécurité (encadrement, CSE/CHSCT, etc.)
 - Contrôle de la qualité de l'air (VLEP).
 - Médecine du travail et suivi individuel renforcé
- Cas particuliers : intérimaires, CDD, jeunes travailleurs, femmes enceintes et allaitantes, entreprises extérieures.

Documents obligatoires

- Notice de poste, Document Unique, etc.

Tarif : Nous consulter.

FORMATION RISQUE CHIMIQUE A LA MAINTENANCE

Module agent et technicien de maintenance – Réf. RM1

Public

Toute personne chargée des opérations de maintenance (équipements, utilités et bâtiments). Toute personne désirant acquérir un premier niveau de connaissance sur ce sujet.

Durée : 1 jour

Objectifs

- Savoir identifier les agents chimiques dangereux les situations à risques
- Etre capable de manipuler un agent chimique en toute sécurité.
- Etre capable de participer à la démarche de prévention des risques
- Connaître la conduite à tenir en cas d'urgence

Programme de la formation

Propriétés des agents chimiques dangereux

- Incendie, intoxication, pollution, produits corrosifs, CMR, etc.
- Voies d'exposition

Les sources d'information au poste de travail

- Pictogrammes, Etiquetage, FDS, Fiche de poste, Document Unique...

Règles de sécurité au poste de travail

- Démarche de prévention pour les agents chimiques dangereux
 - Les 9 principes de prévention
 - Evaluation des risques : principes
 - Catégories de produits dangereux couramment rencontrés à la maintenance (solvants, bouteilles de gaz, huiles minérales, produits de passivation, fluides de coupe, fumées métalliques, flocage et calorifugeage, etc.) et bonnes pratiques.
 - Intervention sur les équipements de fabrication : consignation chimique, travail en enceinte confinée, ...
 - Incompatibilités chimiques
 - Les mesures techniques de prévention/ protection : aspiration, règles d'hygiène, EPI, etc.
 - Conduite à tenir en cas d'urgence (contact accidentel, déversement de produits...)
 - Gestion des déchets dangereux
- Cas particuliers : intérimaires, CDD, jeunes travailleurs, femmes enceintes et allaitantes, entreprises extérieures.

Médecine du travail et suivi individuel renforcé

- Rôles de l'employeur et du médecin du travail
- Suivi individuel renforcé

Tarif : Nous consulter.

FORMATION ATEX

Module sensibilisation - Réf. EX1

Public

Toute personne intervenant au sein d'une zone classée ATEX poussières ou ATEX gaz.

Durée : 0,5 jour

Objectifs

- Etre capable d'intervenir en sécurité dans une zone ATEX
- Etre capable d'identifier les zones ATEX et les marquages de sécurité pour le matériel autorisé en zone ATEX

Programme

Définition d'une ATEX gaz, vapeur, brouillard et poussières.

- Le phénomène d'explosion
- Caractéristiques des produits susceptibles de provoquer une explosion
- Les sources d'inflammation : électricité statique, etc.

Intervenir en sécurité dans une Zone ATEX

- Réglementation : La directive 1999/92/CE et La directive 2014/34/UE
- Classement des zones ATEX
- La conformité des matériels pour Zone ATEX
- Règles d'intervention : bonnes pratiques (matériel, ...)
- Equipement de Protection Individuelle
- Consignes d'urgence

Tarif : Nous consulter.

FORMATION ATEX

Module encadrant et préventeur - Réf. EX2

Public

Toute personne chargée de mettre en place une démarche de prévention du risque chimique ATEX : responsable sécurité, encadrant...

Durée : 1 jour

Objectifs

- Etre capable d'intervenir en sécurité dans une zone ATEX
- Etre capable d'évaluer le risque ATEX, classer les zones ATEX et définir le matériel autorisé en zone ATEX
- Etre capable de définir des règles techniques et organisationnelles pour prévenir le risque ATEX
- Etablir les documents obligatoires

Programme

Les atmosphères explosibles (ATEX)

- Définition d'une ATEX gazeuse et poussiéreuse
 - Le phénomène d'explosion
 - Caractéristiques des produits susceptibles de provoquer une explosion
 - Le Point Eclair
 - La LIE Limite Inférieure d'Explosibilité
 - La LSE Limite Supérieure d'Explosibilité
 - L'auto inflammation
 - Energie minimale d'inflammation
- Les sources d'inflammation : électricité statique, étincelles mécaniques, etc.

La directive européenne ATEX matériel 2014/34/UE

- Domaine d'application de la directive
- Classification des équipements (groupe, catégorie)
- Les exigences essentielles de sécurité
- Marquage des équipements
- Procédures d'évaluation de la conformité
- Documentation : certificats

La directive européenne ATEX « employeur » 1999/92/CE

- Réglementation, transposition en droit français
- Devoir de coordination
- Mesures de prévention et protection
- Mesures organisationnelles : équipement, organisation
- Mesures de protection contre les explosions
- Niveau de protection des équipements de travail
- Le DRPCE : Document Relatif à la Protection contre les Explosions.

Tarif : Nous consulter.

FORMATION FDS

Module préventeur – Réf. FDS

Public

Responsable sécurité et toute personne en charge de la prévention du risque chimique.

Durée : 1 jour

Objectifs

- Etre capable d'analyser une FDS et interpréter les données fournies dans les 16 rubriques.
- Etre capable d'exploiter les FDS pour mettre en place une démarche de prévention
- Gérer la FDS conformément à la réglementation (diffusion, archivage...)

Programme

Contexte réglementaire de la FDS

- Règlement REACH
- Règlement CLP
- Code du travail

Contenu de la FDS

- Etude détaillée des 16 rubriques
- La FDS étendue : notions
- Les points essentiels de conformité d'une FDS
- Sources utiles pour compléter les données fournies par la FDS

Exploitation de la FDS

- Utilisation de la FDS pour mettre en place une démarche de prévention
- Gestion, diffusion, archivage des FDS
- Communication aux salariés exposés

Tarif : Nous consulter.

FORMATION FDS Etendue

Module préventeur – Réf. FDSE

Public

Responsable sécurité et toute personne en charge de la prévention du risque chimique.

Prérequis : savoir exploiter une FDS « non étendue » (sans annexe).

Durée : 1 jour

Objectifs

- Etre capable d'analyser une FDS étendue
- Etre capable d'analyser sa conformité aux scénarios d'exposition
- Etre capable de définir un plan d'actions en cas de non-conformité aux scénarios d'exposition

Programme

Contexte réglementaire de la FDS étendue

- Règlement REACH
 - évaluation de la sécurité chimique et scénarios d'exposition
 - objectif de la FDS étendue
- Règlement CLP

Contenu de la FDS étendue

- Rappel sur les 16 rubriques
- Focus sur la rubrique 8 : DNEL, DMEL, PNEC
- Scénario d'exposition : conditions opérationnelles (CO), Mesures de Gestion des Risques (MGR ou RMM), Descripteurs d'usage.
- Analyser sa conformité à un scénario d'exposition
- Délais de mise en conformité
- Se préparer à un contrôle

Gestion des FDS étendues

- Gestion, diffusion, archivage,
- Communication le long de la chaîne d'approvisionnement.

Stratégie en cas de non-conformité au scénario d'exposition.

- Actions auprès du fournisseur
- L'Evaluation de la sécurité chimique

Tarif : Nous consulter.

FORMATION CLP

Module préventeur – Réf. CLP1

Public

Responsable sécurité et toute personne en charge de la prévention du risque chimique.

Durée : 1 jour

Objectifs

- Etre capable d'identifier les dangers d'une substance et d'un mélange à partir de la classification CLP
- Anticiper les impacts du CLP sur la démarche de prévention du risque chimique en entreprise.

Programme

Contexte réglementaire du CLP

- Le SGH (système général harmonisé)
- Le Règlement CLP : champ d'application et principes
- Lien entre le règlement CLP et le règlement REACH

La classification et étiquetage CLP

- Terminologie
- Classes et catégories de danger
- Mentions d'avertissement, de danger, conseils de prudence
- Les changements de critères par rapport à la « Directive Substances Dangereuses » et la Directive « Préparations Dangereuses »
- Le nouvel étiquetage CLP
- Impacts sur la fiche de données de sécurité

Impacts du changement de classification sur la prévention des risques en entreprise

- Contexte réglementaire de la prévention du risque chimique
- Obligations de l'employeur
- Impacts organisationnels et techniques liés au changement de classification

Tarif : Nous consulter.

FORMATION CLP

Module expert « classificateur » – Réf. CLP2

Public

Personne en charge de la classification des substances et mélanges, au sein d'une entreprise qui fabrique, formule, importe des produits destinés à être mis sur le marché.

Durée : 2 jours

Objectifs

- Etre capable de classer et étiqueter une substance et un mélange, conformément au CLP
- Etre capable d'identifier les tests complémentaires nécessaires
- Etre capable de transposer, lorsque cela est possible, une classification de l'ancien système vers le nouveau système.

Programme

Contexte réglementaire du CLP

- Le SGH (Système Général Harmonisé)
- Le Règlement CLP : champ d'application, terminologie, dangers, critères de classification, étiquetage et emballage
- Lien entre le règlement CLP et le règlement REACH

La classification et étiquetage CLP

- Terminologie
- Classes et catégories de danger
- Mentions d'avertissement, de danger, conseils de prudence
- Le nouvel étiquetage CLP
- Impacts sur la fiche de données de sécurité

La procédure de notification

Méthodes de classification

- Classement des substances :
 - Données physico-chimiques, toxicologiques, écotoxicologiques
 - Auto-classification et classification harmonisée (Annexe VI)
 - Notions de valeur seuil, limites de concentration, facteur M.
 - Méthodes de calcul
 - Exercices
- Classement des mélanges :
 - Données sur le mélange
 - Données sur les substances
 - Méthodes de calcul
 - Exercices

Tarif : Nous consulter.

FORMATION REACH

L'essentiel du Règlement Reach pour piloter sa conformité – Réf. REACH

Public

Toute personne souhaitant acquérir une vision globale du Règlement REACH et souhaitant identifier les obligations de l'entreprise au regard de REACH, en fonction de son statut : Utilisateur Aval, importateur et fabricant de substances, mélanges, articles.

Durée : 1 jour

Objectifs

- Etre capable d'identifier son statut et ses obligations sous REACH
- Etre capable de piloter un projet de conformité au regard de REACH (dossier d'enregistrement, procédure d'autorisation, tests, etc.)
- Etre capable de mettre en place une stratégie de veille et de communication en amont (fournisseurs) et en aval (clients).

Programme

Le Règlement REACH

- Historique du Règlement REACH
- Lien entre le Règlement REACH et le Règlement CLP
- Substances nouvelles, substances existantes
- Champ d'application
- Statut des entreprises : Utilisateur Aval, Importateur, Fabricant.
- Procédures : enregistrement, évaluation, autorisation, restriction.
- Les contrôles
- Impacts sur la gestion des risques et l'activité économique des entreprises

Se préparer à REACH

- Analyser son portefeuille de substances et ses activités
- La communication amont-aval (fournisseurs, clients)
- Fiche de Données de Sécurité (FDS et FDS étendue).
- Préparer son dossier d'enregistrement et son rapport sur la sécurité chimique
- Les impacts sur la prévention des risques pour la santé des travailleurs et la protection de l'environnement
- Se préparer à une inspection REACH

Tarif : Nous consulter.

FORMATION PLOMB

Intervenants, conducteurs de travaux, encadrants, préventeurs – Réf. PB

Public

- Intervenants susceptibles d'être exposés au risque plomb durant des opérations de maintenance, réhabilitation, démolition.
- Encadrants, préventeurs chargés de préparer et superviser les chantiers comportant un risque plomb.

Durée : 1 Jour

Objectifs

- Connaître les dangers du plomb.
- Identifier les situations comportant un risque d'exposition au plomb.
- Travailler en sécurité en adoptant des mesures de prévention adaptées.
- Connaître les obligations réglementaires

Les effets du plomb

- Les dangers du plomb : effets à court terme, à long terme, effets cumulatifs
- Voies d'exposition au plomb : voie orale et respiratoire

Contexte réglementaire

Rôle et responsabilité (maître d'œuvre, maître d'ouvrage, entreprises extérieures, intervenants...) - Obligations issues du Code du Travail - Document Unique d'Evaluation des Risques

Prévention du risque plomb

- Les 9 principes généraux de prévention
- Organisation du chantier :
 - Diagnostic plomb : repérage avant travaux.
 - Prélèvements surfaciques, contrôles d'atmosphère,
 - Méthode de travail en fonction de la nature des travaux : décapage, démolition...
 - Procédure de décontamination
 - Mesures de prévention collective : confinement, ventilation...
 - Equipements de protection individuelle (masque, combinaison...) : utilisation, limites, entretien
 - Règles d'hygiène, vestiaires - Information et formation des salariés
- Documents de prévention : Plan de Prévention, Plan Général de Coordination, PPSPS
- Médecine du travail et suivi individuel renforcé
- Conduite à tenir en cas d'incident ou exposition accidentelle

Tarif : Nous consulter.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

■ Désignation

ORME CONSEIL est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans le management du risque chimique. Son siège social est fixé au 10, rue Fournet – 69006 LYON.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès d'ORME CONSEIL
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **formations interentreprises** : les formations inscrites au catalogue d'ORME CONSEIL et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- **formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par ORME CONSEIL pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par **ORME CONSEIL** pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

■ Dédit et réalisation partielle

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 7.jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de 500 Euros HT à titre de dédommagement. Cette somme de 500 Euros HT n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'organisme financeur.

Cette somme de 500 Euros HT n'est pas imputable sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Celle-ci est spécifiée sur la facture, ou fait l'objet d'une facturation séparée et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention dans un délai de 5.jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation s'engage au versement de la somme de 500 Euros HT à titre de dédommagement.

En cas de réalisation partielle : l'entreprise bénéficiaire ou/et l'organisme de formation s'engagent au versement des sommes : 500 HT euros au titre de dédommagement.

■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

■ Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à **ORME CONSEIL** ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. **ORME CONSEIL** peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

■ Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en trois exemplaires par **ORME CONSEIL** au **Client**. Deux exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à **ORME CONSEIL** par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal, télécopie, mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre **ORME CONSEIL**, l'**Organisme financeur** ou le **Client**.

A l'issue de la formation, **ORME CONSEIL** remet une attestation de formation au **Stagiaire**. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **organisme financeur**, **ORME CONSEIL** lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour **les Stagiaires** est fournie au **Client**.

■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par **ORME CONSEIL** pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de **ORME CONSEIL**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

■ Confidentialité et communication

ORME CONSEIL, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par **ORME CONSEIL** au **Client**.

ORME CONSEIL s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **organismes financeurs**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par ORME CONSEIL comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise ORME CONSEIL à mentionner son nom dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

■ **Litiges - Droit applicable et juridiction compétente**

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de commerce de LYON sera seul compétent pour régler le litige

CATALOGUE DE FORMATION CONTINUE 2020

ORME CONSEIL, MANAGEMENT DU RISQUE CHIMIQUE

CONTACT

ORME CONSEIL, Spécialiste du risque chimique

10 rue Fournet, 69006 LYON

Email : contact@orme-conseil.com

Site internet : www.orme-conseil.com

CATALOGUE DE FORMATION CONTINUE RISQUE CHIMIQUE, ©ORME Conseil SAS, Edition 2019.
ORME Conseil SAS, SIRET 828 918 177 00019 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 75 828918177
IMMATRICULATION AU RCS LYON 828 918 177

ORME Conseil est un organisme de formation enregistré sous le numéro 84691551469
auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

ORME Conseil est un organisme de formation référencé DATADOCK.

